



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le lundi 25 janvier à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 19 janvier 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GUIDICELLI, M. BASTELICA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI	à	M. SBRAGGIA
M. VOGLIMACCI	à	Mme RUGGERI-ZANETTACCI
M. BALZANO	à	Mme OTTAVY
Mme BIANCAMARIA	à	M. HABANI
Mme BERNARD	à	Mme FALCHI
M. FILONI	à	Mme SANNA
Mme FELICIAGGI	à	Mme CORTICCHIATO
M. MONDOLONI	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme MASSEI	à	M. DELIPERI
M. CHAREYRE	à	M. le maire
M. CIABRINI	à	M. BASTELICA
Mme SIMOMPIETRI	à	M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, M. FALZOI, et Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 25 janvier 2016

Délibération N°2016/18

Désignation des délégués de la Ville d'Ajaccio au Comité syndical du syndicat mixte du Grand site des Îles Sanguinaires et de la pointe de la Parata.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Par arrêté préfectoral 16-0216 a été créé le syndicat mixte du Grand site des Îles Sanguinaires et de la Pointe de la Parata dont les membres sont la Ville d'Ajaccio et le Conseil départemental de la Corse-du-Sud.

En application des statuts du syndicat, approuvés par le Conseil municipal lors de sa séance le 26 novembre 2015 et à par le Conseil Départemental lors de sa séance du 3 novembre 2015, il appartient aux assemblées délibérantes des deux collectivités de désigner leurs représentants au Conseil syndical.

Celui-ci est composé de quatre délégués pour la Ville et de quatre délégués pour le Conseil Départemental. Chaque délégué titulaire dispose d'un suppléant, appelé à siéger au Comité avoir voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire.

Le Président du Syndicat mixte est élu pour quatre ans par le Comité syndical.

En application du titre II article 6.1 des statuts du syndicat, il est proposé que la Ville d'Ajaccio soit ainsi représentée :

- | | |
|------------------------------------|--------------------------|
| - Titulaire M. MARCANGELI | suppléant M. HABANI; |
| - Titulaire M. SBRAGGIA | suppléant M. PUGLIESI; |
| - Titulaire Mme RUGGERI-ZANETTACCI | suppléant M. BALZANO; |
| - Titulaire M. CASTELLANA | suppléant Mme VILLANOVA. |

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter la liste ainsi définie des représentants de la Ville d'Ajaccio au Syndicat mixte du Grand site des Îles Sanguinaires et de la pointe de la Parata

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL Où l'exposé de son Président Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 21 janvier 2016,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16-0216 créant le Syndicat mixte du Grand site des Îles Sanguinaires et de la pointe de la Parata ;

DECIDE

**Par 38 voix pour
1 abstention (Mme Guidicelli)
Et 4 non participations (M. Luciani, M. Ciabrini, M. Bastelica,
Mme Simonpietri).**

En application du titre II article 6.1 des statuts du syndicat mixte des Îles Sanguinaires et de la pointe de la Parata, de désigner pour siéger au Comité syndical du syndicat mixte :

- | | |
|------------------------------------|--------------------------|
| - Titulaire M. MARCANGELI | suppléant M. HABANI; |
| - Titulaire M. SBRAGGIA | suppléant M. PUGLIESI; |
| - Titulaire Mme RUGGERI-ZANETTACCI | suppléant M. BALZANO; |
| - Titulaire M. CASTELLANA | suppléant Mme VILLANOVA. |

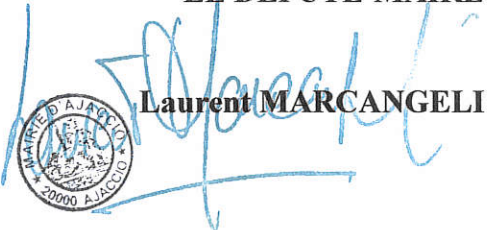
La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160125-2016_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2016

Publication : 17/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

